

Règlement pédagogique



2021

Préambule

Le CRC de Croix est un établissement public de pratique culturelle, spécialisé dans l'enseignement de la musique.

Il est géré directement par la Ville de Croix, et est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Générale de la Création Artistique, regroupant la musique, la danse, le théâtre ainsi que les spectacles vivants [DGCA]).

L'inscription ou la réinscription au Conservatoire à Rayonnement Communal de Croix implique l'acceptation de l'intégralité des clauses tant du règlement intérieur que du fonctionnement pédagogique.

Le présent règlement précise à tous nos élèves et à leurs parents, les démarches pédagogiques du Conservatoire permettant à chaque élève d'atteindre son objectif personnel.

Le Conservatoire s'inscrit dans une démarche d'action culturelle toujours renouvelée.

Ses missions sont :

- **la sensibilisation artistique et la diffusion**
- **l'éducation artistique et culturelle**
- **l'enseignement artistique spécialisé**

Il dispense un enseignement artistique qui favorise l'épanouissement de l'élève par un travail sérieux et approfondi et son enseignement vise à présenter un équilibre entre les pratiques collectives, les pratiques individuelles et les disciplines théoriques.

Il a pour ambition de donner, à tous les élèves, une compétence suffisante et une autonomie dans la construction de son projet personnel.

LES DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Piano – guitare – percussions – batterie

CORDES FROTTEES

Violon – violoncelle – contrebasse – alto

BOIS

Flûte traversière – hautbois – clarinette – basson – saxophone

CUIVRES

Trompette – trombone – cor – tuba

PRATIQUES COLLECTIVES

- Jardin éveil musical
- Éveil musical
- Éveil théâtre et musique
- Formation musicale
- Orchestres à cordes 1^{er} cycle et 2^{ème} cycle (Trifolies)
- Orchestre à vents 1^{er} cycle
- Orchestre d'harmonie 2^{ème} cycle
- Ensemble de guitares
- Atelier Jazz et musiques improvisées « Workshop »
- Chorale d'enfants
- Chœur en scène
- Chorale Adultes
- Déchiffrage pianiste, 4 mains
- Musique de chambre
- Culture Musicale
- Ensembles instrumentaux divers : saxophone, clarinettes, hautbois/basson, percussions

DEPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES

Chant (musiques actuelles)

Guitare électrique

Atelier rythmique

Atelier écriture de chansons

Atelier création (studio d'enregistrement)

CRITERES D'ADMISSION

L'admission dépend du nombre de places disponibles, des aptitudes physiques et artistiques de l'élève de sa motivation, de son âge, du fait qu'il pratique déjà ou non une autre discipline au Conservatoire.

L'étude d'un 2^{ème} instrument est soumise à l'appréciation de la direction.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES ETUDES

PARCOURS « ORALITÉ » EN COLLECTIF (sans formation musicale ni cours d'instrument)

- Jardin d'éveil, éveil musical
- Ateliers culture musicale, chœur en scène

Les élèves sont amenés à se produire sur scène durant l'année.

Pour les instrumentistes déjà formés, ils peuvent intégrer les orchestres ou ensembles instrumentaux.

PARCOURS DIPLOMANT ENFANTS

Le cursus des études musicales s'échelonne sur 3 cycles qui conduisent à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CFEM) précédés généralement d'une période d'initiation. Les cycles sont définis par leurs objectifs. Chacun d'eux constitue un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir faire.

Cycle 1 : construire sa motivation, acquérir une méthode (période de 3 à 5 ans)

Cycle 2 : prolonger et approfondir les acquis (période de 3 à 5 ans)

Cycle 3 : accéder à une pratique autonome

La formation des musiciens étant globale, elle comprend nécessairement :

- **une discipline dominante**
- **une formation musicale générale**
- **une pratique musicale collective**

PARCOURS PERSONNALISÉ

Après validation du 1er cycle de formation musicale, les élèves peuvent s'orienter vers un parcours personnalisé, en fonction des places disponibles dans la discipline concernée.

Il s'adresse aux étudiants ne disposant pas du temps nécessaire pour assumer une formation globale.

Il permet aux élèves de pratiquer essentiellement la musique d'ensemble et de bénéficier d'un soutien instrumental, sur rendez-vous avec le professeur.

La formation musicale sera facultative.

Ce cursus est non diplômant mais une évaluation est faite concernant l'assiduité de l'élève et la participation aux différentes manifestations reste obligatoire.

PARCOURS ADAPTÉ

Ce parcours est destiné aux enfants en situation de « handicap ».

Une commission pédagogique consultative se déroule chaque année pour adapter les matières, les contenus et l'évaluation.

Le parcours adapté n'est pas un parcours diplômant. Toutefois, une passerelle possible vers le cursus diplômant est à l'appréciation de l'équipe pédagogique et de la direction.

PARCOURS ADULTE

La formation musicale dure 3 ans, et est complétée par des cours de Culture Musicale et chorale.

Les cours instrumentaux sont possibles dès la première année dans la limite des places disponibles.

Les élèves auront la possibilité de suivre les cours d'instruments pendant 3 ans renouvelables 1 fois.

Au-delà du cursus, les adultes seront accueillis dans les différentes pratiques collectives.

Les évaluations se font au travers d'une audition adulte en fin d'année.

La pratique collective est obligatoire.

PARCOURS DIPLOMANT

Jardin d'éveil, éveil

Le jardin d'éveil et l'éveil sont une possibilité d'activité musicale avant 7 ans.

Les enfants sont sensibilisés à la musique avec un parcours adapté pour chaque tranche d'âge.

C'est une phase d'éveil au monde sonore avec : une initiation vocale, des expérimentations instrumentales et rythmiques, de l'écoute musicale ainsi que le développement de la créativité.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

En cas de confinement, les cours seront dispensés sous diverses formes : visio, échange de mails,
Chaque enseignant sera libre d'employer sa propre méthode.

En dehors de cette période, seuls les cours en présentiel seront donnés.

Aucun dispositif « à la carte » ne sera mis en place.

PARCOURS MUSIQUES ACTUELLES

Cycle 1 (3ans)

Instrument, Atelier au choix (Impro Jazz, MAO (studio), Chanson Française).

Atelier chanson obligatoire pour les chanteurs.

Objectif : présentation tous les ans du travail de l'année sur scène, **(Audition Pop Rock)**.

À la fin du cycle, une évaluation aura lieu devant un jury extérieur.

Cycle 2 (3ans)

Instrument Atelier au choix (impro Jazz, MAO (studio), Chanson Française).

Atelier chanson obligatoire pour les chanteurs MAO et Composition.

Objectif : Présentation tous les ans du travail de l'année sur scène.

Réalisation d'un projet personnalisé autour d'une composition enregistrée.

À la fin du cycle, une évaluation aura lieu devant un jury extérieur.

Le Cycle 1

La Formation Musicale

Durée de 3 à 5 ans

Niveau	Durée des cours	Ecole du spectateur	Evaluation	Diplôme
1c1 <i>à partir de 7 ans</i> <i>CE1</i>	2h 1h de chant choral	3 concerts / an	Contrôle continu	
1c2	2h 1h de chant choral	3 concerts / an	Contrôle continu 50 % + examen final	
1c3	1H30	3 concerts / an	Contrôle continu 50 % + examen final	
1c4	1H30	3 concerts / an	Contrôle continu 50 % + examen final	Attestation de fin de 1^{er} cycle

ÉVALUATIONS :

Les 3 premières années, les élèves sont évalués par un contrôle continu (50% de la note) ainsi que par un examen de fin d'année (50 % de la note.)

En fin de cycle (1c4), les élèves sont évalués par un contrôle continu (50% de la note finale) et examen de fin d'année devant un jury extérieur et le Directeur.

LA FORMATION INSTRUMENTALE

Durée de 3 à 5 ans

La durée du cours peut être de 30mn à 1h en semi – collectif.

Le Choix de l'instrument

L'élève exprime son choix à la fin de l'éveil musical ou en première année de formation musicale.

Celui-ci lui est accordé par le directeur après consultation des professeurs concernés et du professeur de FM.

Si le choix n'est pas retenu, l'élève pourra choisir parmi les instruments qui lui seront conseillés.

Admission

Selon les places disponibles, l'admission en classe instrumentale peut avoir lieu en 1c1, voire en fin d'année d'éveil musical.

Dans le cas où certaines classes seraient très chargées, les élèves commenceraient l'instrument plus tardivement, du fait de leur inscription sur une liste d'attente.

Réorientation

La première année instrumentale peut être délicate et demande parfois à être réévaluée afin que l'enfant puisse s'épanouir pleinement avec l'instrument

C'est pour cette raison, qu'à l'issue de celle-ci, l'élève peut être invité à choisir un autre instrument sous réserve de place disponible.

Il ne sera possible de changer **qu'une seule** fois d'instrument au cours de l'ensemble de la scolarité.

Evaluations et Examen

Pendant toute la durée du cycle, le travail et la progression sont évalués chaque année sous forme de contrôle continu, d'auditions.

A la fin du 1^{er} cycle, par département, l'examen est organisé devant des jurys extérieurs.

Il comprendra : un morceau imposé et un morceau au choix.

La Pratique Collective

Les élèves sont tenus de participer dès la 2^{ème} année d'instrument à au moins une pratique collective généralement en lien avec la discipline dominante.

Ils seront guidés par leur enseignant afin de choisir l'orchestre le plus adapté.

L'école du Spectateur

Le CRC de Croix a mis en place un dispositif afin d'inciter les élèves à se rendre dans les salles de spectacles de leurs choix pour découvrir des musiques et de artistes vivants.

Nous demandons donc 3 présences aux différents concerts afin de valider l'évaluation de fin d'année.

Le diplôme de fin de cycle

Il est décerné une « Attestation de fin de 1^{er} cycle d'Etudes Musicales » (AEM) une fois que l'élève a terminé sa fin de cycle, tant en disciplines globales qu'instrumentales.

Le Cycle 2

La Formation Musicale

Durée de 3 à 5 ans

Niveau	Durée des cours	Ecole du spectateur	Evaluation	Diplôme
2c1	1h30 Cours de FM et ateliers	3 concerts / an	Contrôle continu 50 % + examen final	
2c2	1h30 Cours de FM et ateliers	3 concerts / an	Contrôle continu 50 % + examen final	
2c3	1h30 Cours de FM et ateliers	3 concerts / an	examen final : Présentation du projet artistique des BEM	BEM Brevet d'études musicales

Les Ateliers FM 2^{ème} cycle

Les élèves de 2^{ème} cycle de FM auront accès à des ateliers leur permettant de découvrir des pratiques différentes : Musique Assistée par Ordinateur, l'Improvisation, le Projet Artistique de l'établissement (spectacles, concerts), atelier création, sonorisation.

Évaluations et examens

Deux évaluations et un contrôle continu informent de l'évolution de l'élève en cours de FM, ateliers, pratique collective et instrumentale.

La Formation Instrumentale

Durée de 3 à 5 ans

La durée du cours peut être de 30 min à 45 mn suivant l'investissement des élèves.

Évaluations et examens

Pendant toute la durée du cycle, le travail et la progression sont évalués chaque année sous forme de contrôle continu, d'auditions.

A la fin du 2^{ème} cycle, par département, l'examen est organisé devant des jurys extérieurs.

Il comprendra : un morceau imposé, un morceau au choix et un morceau en autonomie.

La Pratique Collective

La pratique collective est obligatoire pendant toute la durée du cycle :

- Orchestres à vent et cordes
- Musique de chambre
- Ensembles instrumentaux
- Déchiffrage et 4 mains
- Chœur en scène

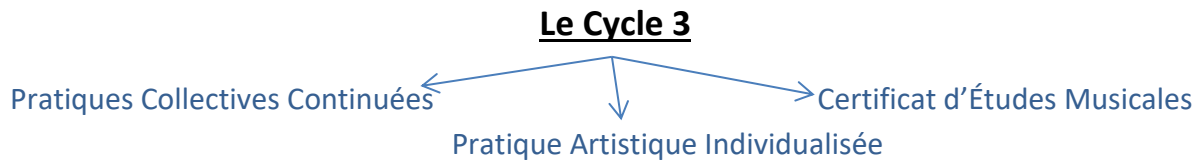
L'école du Spectateur

Le CRC de Croix a mis en place un dispositif afin d'inciter les élèves à se rendre dans les salles de spectacles pour découvrir des musiques et de artistes vivants.

Nous demandons donc 3 présences aux différents concerts afin de valider l'évaluation de fin d'année.

Brevet d'Etudes Musicales

Il est décerné un « Brevet d'Etudes Musicales » (BEM) une fois que l'élève a obtenu sa fin de cycle, tant en disciplines globales qu'instrumentales.



Pratiques collectives continuées

Participer à un orchestre, 4 mains + déchiffrage ou un ensemble instrumental, musique de chambre.

Pratique Artistique Individualisée (PAI) : durée 3 ans

- **Le projet artistique**

Les élèves de 3^{ème} cycle sont tenus de réaliser un projet de création.

En fin de parcours, une restitution sera donnée en fin d'année : La Carte Blanche des 3^{ème} Cycles.

- **La pratique collective**

Participer aux orchestres ou 4 mains et déchiffrage ou à un ensemble de guitare.

- **Le cours d'instrument** (durée des cours : de 45mn à 1h)

Le Certificat d'Études Musicales (CEM) : durée 2 à 3ans

La délivrance du diplôme sera un examen devant un jury invité.

L'élève aura comme épreuve :

- un morceau imposé
- un morceau au choix
- un morceau en autonomie

- **Les Ateliers en option**

au choix :

- Composition
- Improvisation
- Direction d'orchestre
- Culture Musicale

- **Pratiques collectives**

Participer à un orchestre, ou à un 4 mains ou instrumentaux, musique de chambre.

Certificat d'études musicales

Il est décerné un « certificat de fin d'études musicales » (CFEM) une fois que l'élève a obtenu sa fin de cycle, tant en disciplines globales qu'instrumentales.
